

# Incendie de Nantes : c'était bien le soi-disant « réfugié » Rwandais le coupable ! Les journalistes de relativiser...

écrit par Christine Tasin | 26 juillet 2020



Pauvre chéri ! Rongé par le remords il a fini par avouer. Il avait malencontreusement allumé 3 foyers d'incendie, histoire de ne pas louper la cathédrale, hymne à Dieu, à la beauté, à l'Occident.

On se disait bien qu'il y avait quelque chose de pas net dans sa sortie de garde à vue au bout de 48 h, c'était trop ou trop peu. Il est vrai que pauvre chéri, vivant depuis de nombreuses années en France ne parlait toujours pas français, paraît-il, et que les policiers avaient perdu du temps lors de sa première garde à vue pour trouver un interprète...

Bingo ! Il vient d'avouer. Sans doute que l'étau se resserrait et que les témoins entendus avaient confirmé son

rôle dans l'affaire.

On appréciera la présentation de l'incendiaire dans la presse. Le chapeau de Francetvinfo évoque tout de suite son « remords »...

Incendie de la cathédrale de Nantes : le bénévole du diocèse déjà soupçonné passe aux aveux et est mis en examen et placé en détention

Cet homme de 39 ans a reconnu les faits. Il « est aujourd'hui rongé par le remords et dépassé par l'ampleur qu'ont pris les événements », assure son avocat.

[https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/incendie-de-la-cathedrale-de-nantes/incendie-de-la-cathedrale-de-nantes-le-benevole-du-diocese-deja-soupconne-mis-en-examen-et-place-en-detention\\_4056571.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/incendie-de-la-cathedrale-de-nantes/incendie-de-la-cathedrale-de-nantes-le-benevole-du-diocese-deja-soupconne-mis-en-examen-et-place-en-detention_4056571.html)

Pour la Dépêche, il s'agit d'un « bénévole » ayant commis... une simple infraction !

Incendie dans la cathédrale de Nantes : le bénévole est passé aux aveux et a été écroué

L'« homme » a reconnu, lors de l'interrogatoire de première comparution devant le juge d'instruction, avoir allumé les trois feux dans la cathédrale », a précisé le procureur de la République de Nantes Pierre Sennès. Il encourt pour cette infraction « une peine de 10 ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende ».

<https://www.ladepeche.fr/2020/07/26/incendie-dans-la-cathedrale-de-nantes-le-benevole-est-passe-aux-aveux-et-a-ete-ecroue-8995096.php>

.

Aucune mention de sa nationalité ni de sa qualité de « migrant » (dans le meilleur des cas il est qualifié de « réfugié » mais si j'ai tout compris il devait être expulsé, ce qui signifie qu'il n'aurait pas pu démontrer qu'il « méritait » de devenir demandeur d'asile... Statut donné pourtant à nombre de crapules et même terroristes potentiels.

Je ne vous dis pas les titres si l'incendiaire avait été un militant du RN... Gageons en l'occurrence que bientôt on ne parlera plus de l'incendie de la cathédrale dans les rédactions...